

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNE DE TONNERRE



affiché le 15/11/22

DÉCISION DU MAIRE

N° 2022 – 224

Nomenclature @CTES : Autres domaines / Culture

CULTURE

CONVENTIONS DE PRET TEMPORAIRE AVEC LA BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE DANS LE CADRE DU « FORUM INSERTION »

Monsieur le maire de la ville de Tonnerre,

- Vu la délibération 20-066 du conseil municipal en date du 23 mai 2020 portant délégation de pouvoir à Monsieur le maire dans certaines matières en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;
- Considérant l'organisation, en partenariat avec l'Unité territoriale de Solidarité du Tonnerrois, du « Forum insertion » le 30/11/22 à destination du jeune public ;

DECIDE

- De l'autoriser, ou son représentant, à signer les conventions de prêt temporaire d'animation avec la Bibliothèque départementale de l'Yonne, représentée, par délégation du Président, par le directeur adjoint de la Jeunesse Culture et Sports, M. Thierry Léonard, aux conditions suivantes :
 - Animations : 5
 - Lieu : Médiathèque
 - Durée : 15/11/22 au 02/12/22
 - Coût : gratuit (transport assuré par la Ville)
 - Valeur estimative totale des animations : 3 090 €
- De l'autoriser, ou son représentant ayant délégation, à signer tout avenant à cette convention selon les besoins de la médiathèque.



A Tonnerre, le 8 novembre 2022,

Pour extrait conforme,

Cédric CLECH

Maire de Tonnerre